

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2025

71x25

TRAVAUX DE MENUISERIE ET DE SERRURERIE **AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS**

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée afin de renouveler les marchés de travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville des Pennes Mirabeau.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Il est conclu pour une période initiale qui démarre à la date de notification du contrat et s'achève le 31/12/2025 et pourra être reconduit pour 3 périodes d'une durée d'un an.

La Commission MAPA, réunie en date du 07.04.2025, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable aux propositions d'attribution des marchés aux entreprises :

- Lot n°1 « Menuiserie » : ROLAIX CORPORATION pour un montant annuel maximum de 250 000€ HT ;
- Lot n°2 « Serrurerie » : GARABELLO FERMETURES pour un montant annuel maximum de 250 000€ HT.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique, à signer et à exécuter les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- AUTORISE le Maire, ou l'adjointe en charge de la commande publique à signer et à exécuter les accords-cadres à bons de commande avec les sociétés :

- ROLAIX CORPORATION – 13127 VITROLLES
- GARABELLO FERMETURES – 13240 SEPTEMES LES VALLONS

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront inscrits au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE

AUDREY

LE MAIRE
VILLE

MICHEL AMIEL